



Morcellement foncier et gestion forestière groupée en Wallonie

Types d'actions en cours au sein de territoires et perspectives

Vincent Colson, *Responsable Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)*

Valérie Grandjean, *GAL Pays des Tiges et Chavées*

Florian Naisse, *chargé de projet Forêt Pro Bos (CAPFP)*



Feel Wood
Forêt Pro Bos

Morcellement foncier et gestion forestière groupée en Wallonie

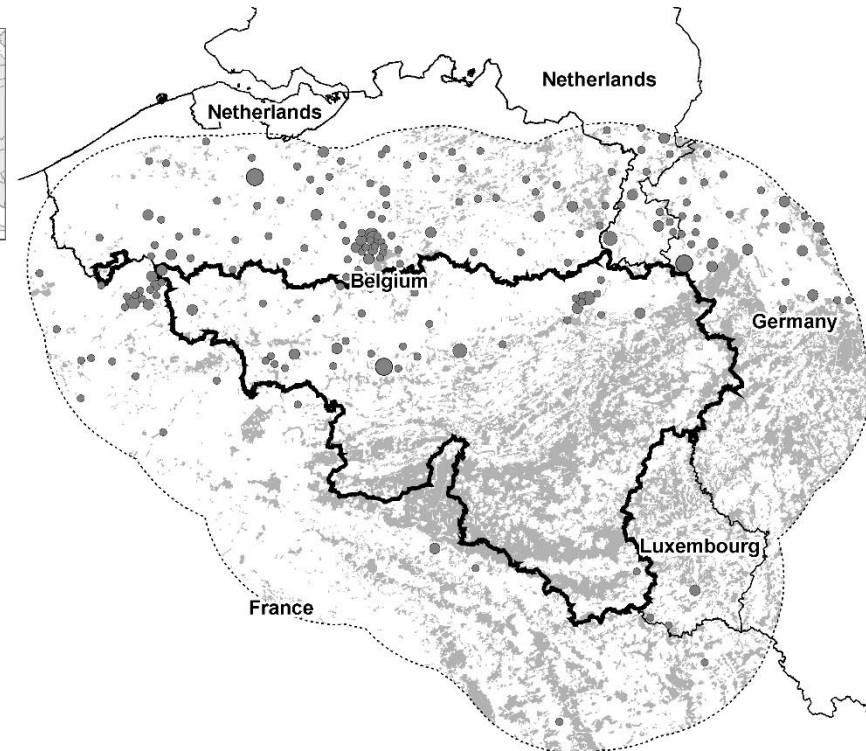
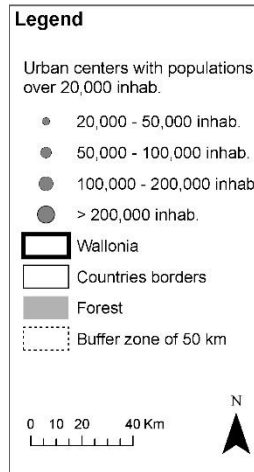
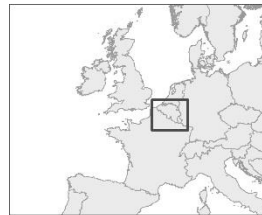
1. La forêt privée en Wallonie et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée
2. L'implication d'un GAL dans une action de la Cellule d'Appui
3. Regroupement de gestion et regroupement foncier
4. De nouvelles pistes en matière de regroupement : le projet Interreg Wallonie-France-Flandre « Forêt Pro Bos »

1) La forêt privée en Wallonie et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée,

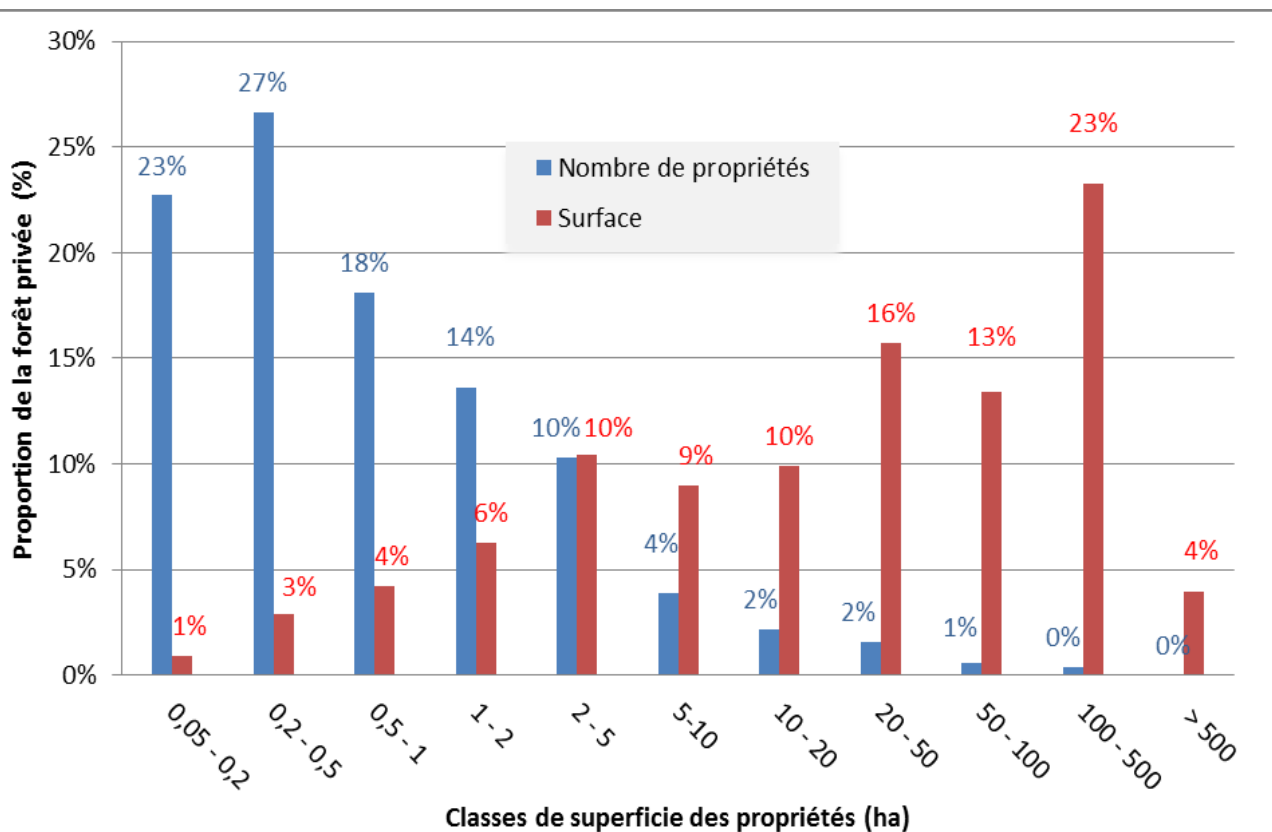


1) La forêt (privée) en Wallonie :

- **556 200 ha de forêts (33% du territoire)**
- **Forêt privée: 282.500 ha (50,8%)**
- **89.790 propriétés privées => surface moyenne de propriété: de l'ordre de 3 ha.**



1) La forêt privée en Wallonie : sa structure

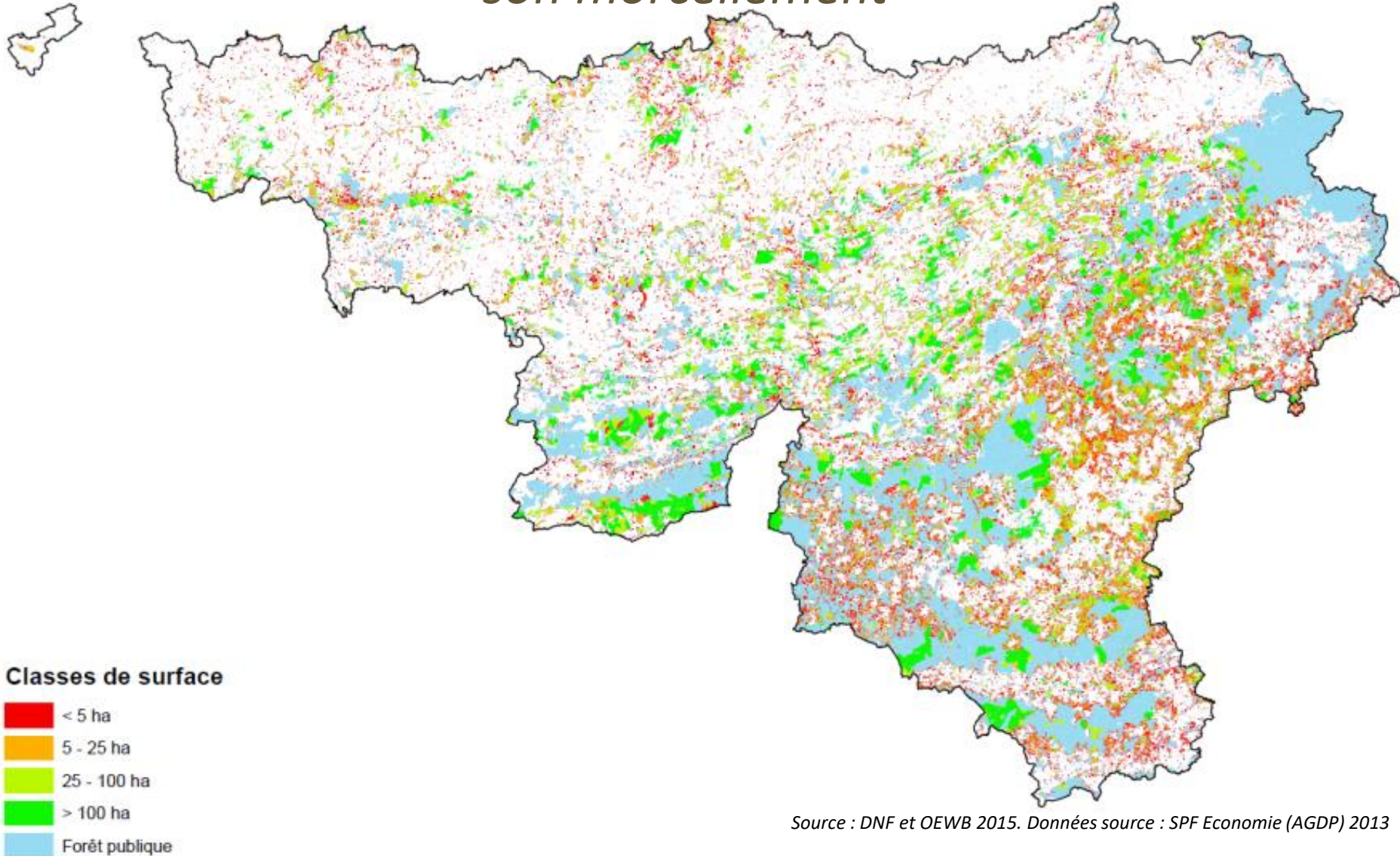


- propriétés < 5 ha :
91% du nombre de propriétés et
25% de la surface forestière privée.
- propriétés > 100 ha :
moins d'1% du nombre de
propriétés mais 27 % de la surface
forestière privée.

Source : DNF et OEWB 2015. Données source : SPF Economie (AGDP) 2013



1) La forêt privée en Wallonie : *son morcellement*



Source : DNF et OEWB 2015. Données source : SPF Economie (AGDP) 2013

1) La forêt privée en Wallonie : ses ressources en bois

Résineux: 44,2 %, surfaces en
diminution

Mises à blanc: 3,3% surfaces en
augmentation

Feuillus: 52,5 %, surfaces en
augmentation

Figure 1 - Taux de prélèvement en conifères en Wallonie par rapport à l'accroissement en fonction de la classe de surface de la propriété, en forêt privée (source : Lecomte et al., 2016)

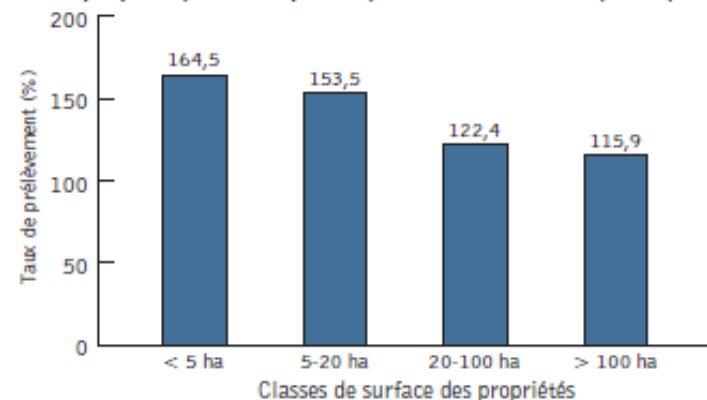
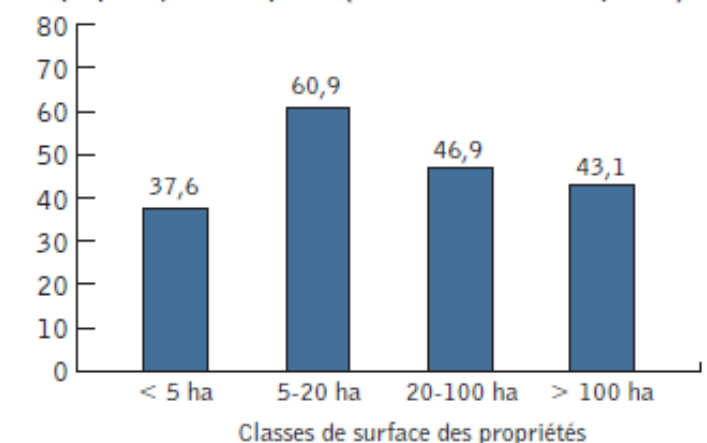


Figure 2 - Taux de prélèvement en feuillus en Wallonie par rapport à l'accroissement en fonction de la classe de surface de la propriété, en forêt privée (source : Lecomte et al., 2016)



1) La Cellule d'appui à la petite forêt privée



*Aider les petits propriétaires privés à **mieux connaître et valoriser les ressources** en bois de leur parcelle forestière*

3 missions :

- GUICHET d'information
- OPERATIONS GROUPEES au sein de massifs particulièrement morcelés
- MONITORING – base de connaissances sur la (petite) forêt privée

1) La Cellule d'appui à la petite forêt privée

Motivations de sa mise en place

Code forestier wallon de 2008 : nouvelles dispositions en faveur de la forêt privée
(Adéquation essences-stations, restrictions drainage,...)



Fournir des **informations utiles à la gestion** (*guichet d'information*)

Morcellement de la forêt privée : frein à la mobilisation optimale du bois
(approvisionnement des entreprises)



Encourager une **mobilisation soutenable des ressources en bois**

*Intégrer la **forêt privée** dans la **politique régionale** en agissant dans le respect des **droits et des libertés des propriétaires...***

1) La Cellule d'appui à la petite forêt privée

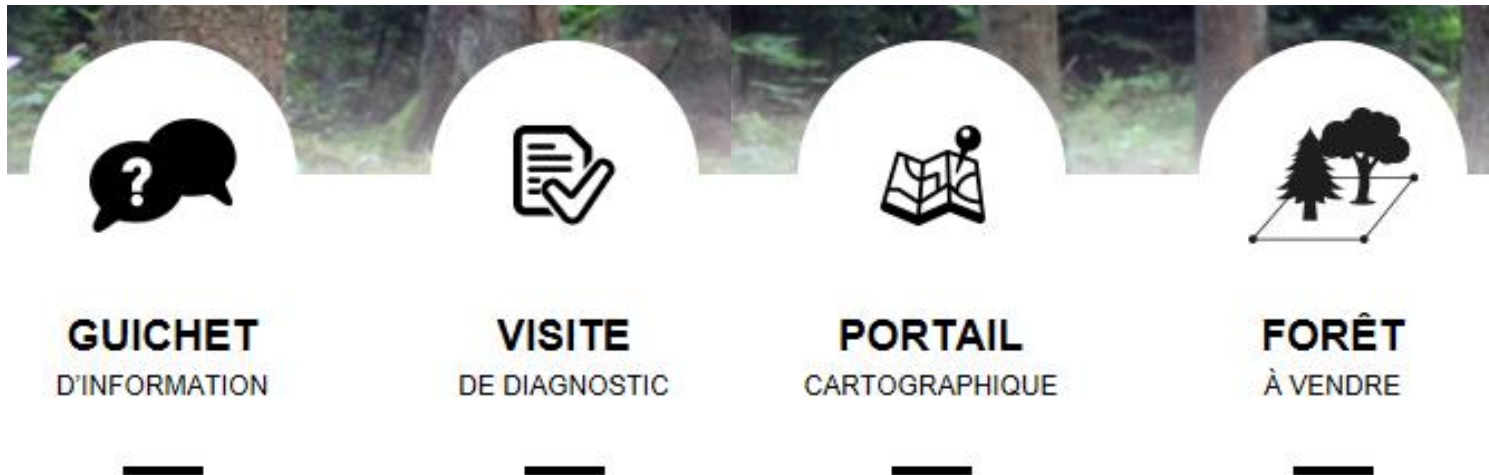
Fonctionnement

- Cellule créée en 2011 au sein de l'**Office économique wallon du bois**
- Un **contrat de gestion** élaboré par un comité de suivi représentatif
(*Gouvernement, Administration forestière, associations de propriétaires, experts forestiers et entrepreneurs, universités*)
- Une logique de **partenariats et de redirections** vers les professionnels
- Des services individuels et collectifs pour les propriétaires < **5 hectares**
- Une *participation financière* demandée aux propriétaires pour certains services



1) La Cellule d'appui à la petite forêt privée

Des services personnalisés/individuels



1) La Cellule d'appui à la petite forêt privée

Des actions groupées de gestion forestière

« Proposer aux propriétaires qui le souhaitent de participer à une **vente de bois groupée** ou à des **travaux forestiers groupés** »

- Action au sein d'un massif/territoire morcelé
- Partenariat avec la commune concernée *et des acteurs locaux (GAL)*
- Parcelles de maximum 5 ha d'un seul tenant
- Courrier de contact – séance d'information – visite conseil
- Actions réalisées sur une base volontaire des propriétaires
- Appel aux professionnels pour la réalisation des coupes et travaux



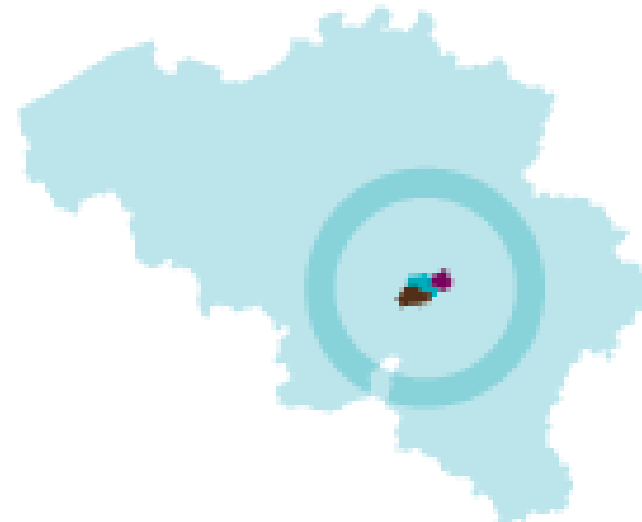


2) Exemple de l'action de gestion forestière groupée de la CAPFP menée en collaboration avec le **GAL Pays des Tiges et Chavées**

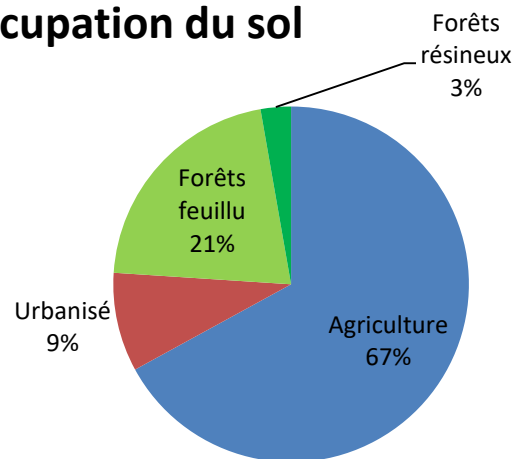
2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

Son territoire

- 3 communes à l'est de Namur
- 20 000 ha
- 20 000 habitants
- 24 % de forêts essentiellement feuillues



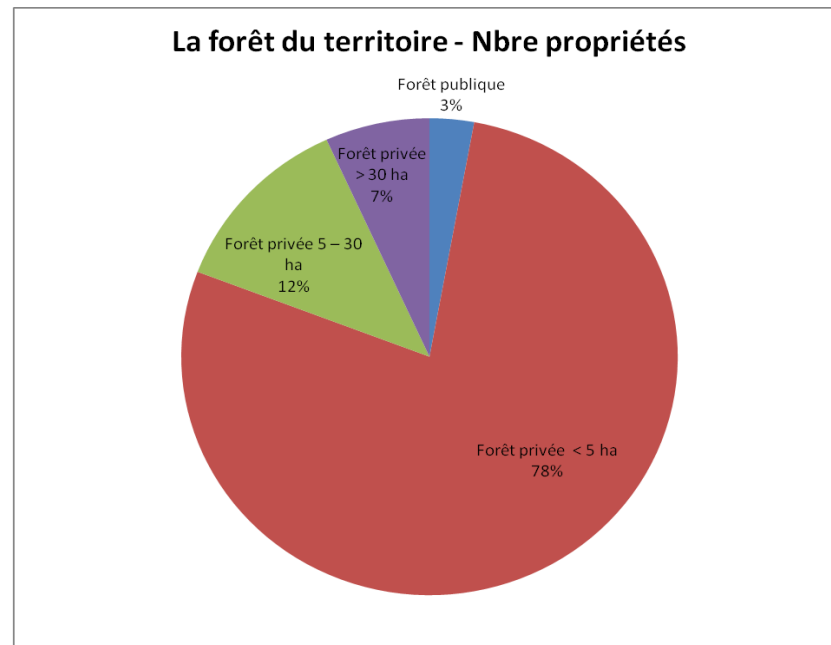
Occupation du sol



2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

La forêt sur son territoire

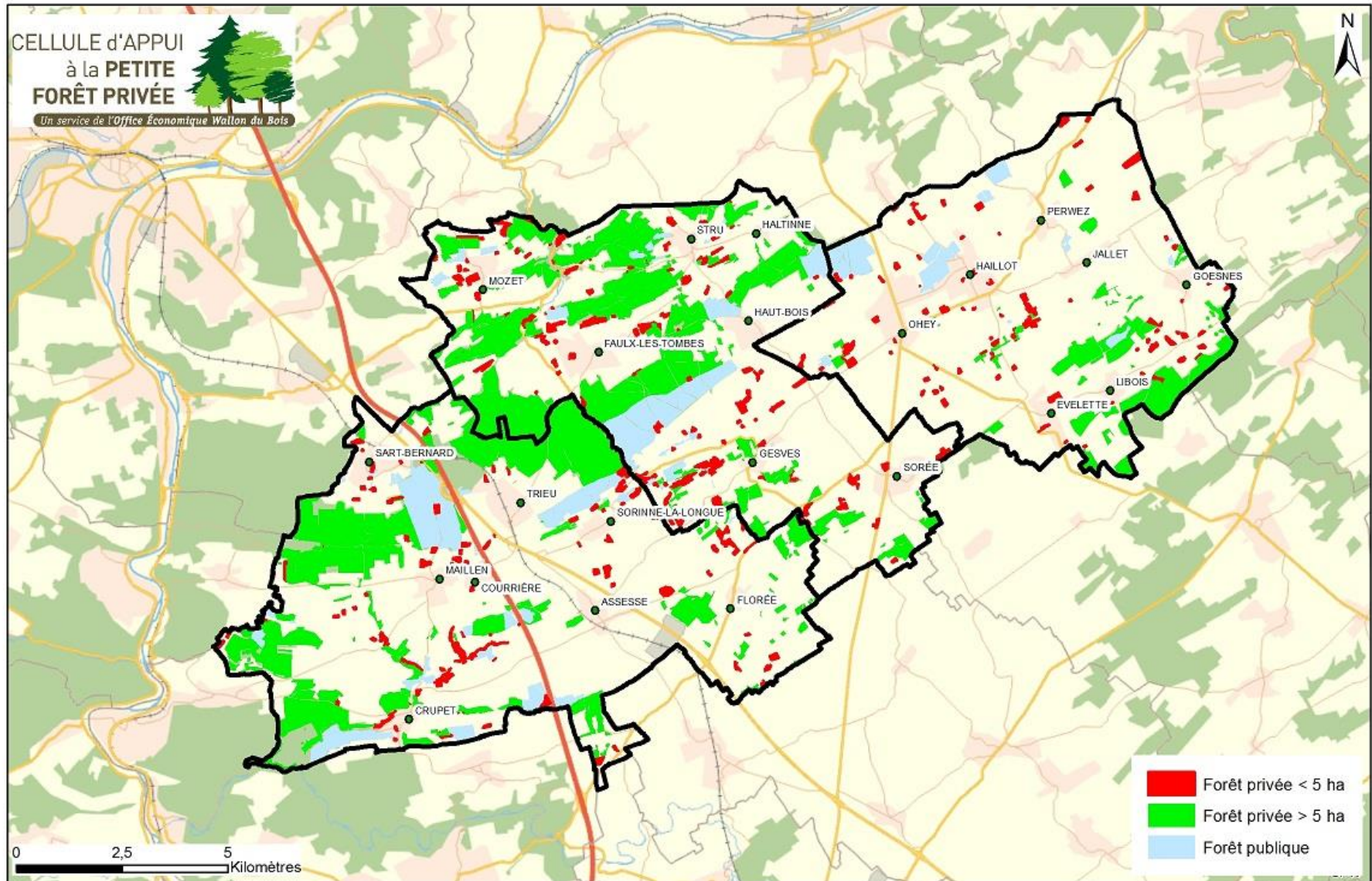
	Surface	Nbre de propriétés
Forêt totale	5035 ha	484 (692 propriétaires)
Forêt privée	3957 ha	470 (678 propriétaires)
< 5 ha	333 ha	377
5 – 30 ha	738 ha	60
> 30 ha	2886 ha	33



- Essentiellement feuillue
- 2 scieries de feuillus sur le territoire

2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

La forêt sur le territoire des communes de Gesves - Assesse - Ohey



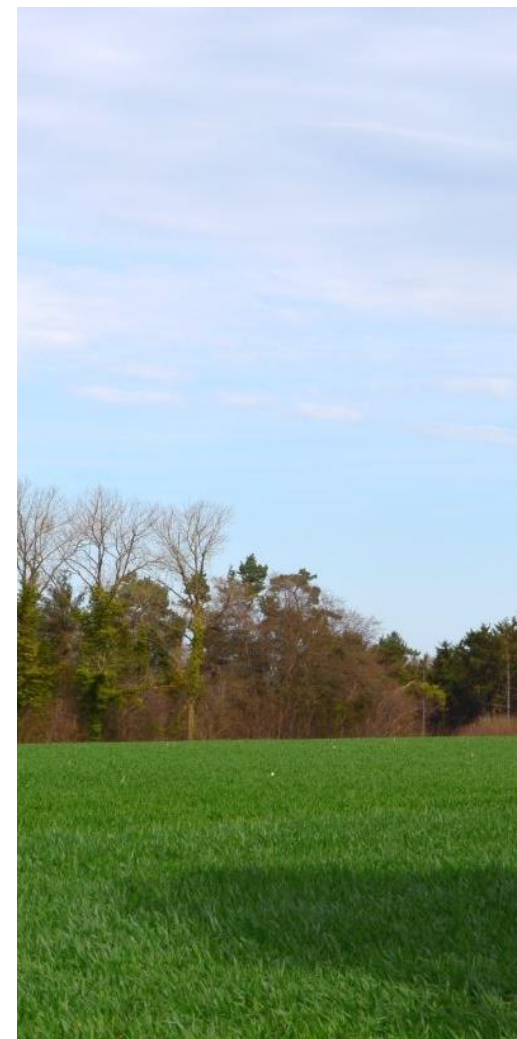


2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

L'action groupée

Démarche (2016-2017)

- Mars : courrier d'invitation
- Avril : séance d'info (70 personnes)
- Mai – juin : 45 visites de terrain
 - ✓ *Gratuites et sans engagement des propriétaires*
 - ✓ *Détermination des éventuelles opérations de gestion à mener*
- Proposition aux propriétaires de participer sur base volontaire à des opérations groupées
- Juin : appel à des gestionnaires (experts indépendants)
- Juillet – Août : Marquage des bois par des experts indépendants
- Octobre : vente de bois groupée
- Novembre : seconde vente de bois
- Mars 2017 : plantations
- Janvier – décembre 2017 : exploitations
- Suivi des opérations et suivi dans le temps par la Cellule d'Appui



2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

L'action groupée

	Nombre	% nombre	Surface (ha)	% surface
Propriétés < 5ha sur le territoire	377	100	333	100
Propriétés ayant montré un intérêt	55	14,6		
Visites de diagnostic	45	11,9	74	22
Mandats de vente de bois	27	7,2	28	8.4

- 2270 m³ vendus en 19 lots pour un total de 76 000€
- Invendus actuels : 380 m³, soit 6 lots
- Reboisement : 1.6 ha





2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

Rôles du GAL

- Mobilisation des propriétaires (courrier d'info, organisation de la séance d'info)
- Intermédiaire local entre la Cellule (qui est à dimension régionale) et les propriétaires
- Intermédiaire entre la Cellule et les communes et l'Administration forestière
- Intégration de la démarche dans une dynamique plus globale de soutien à la filière bois locale

2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

Projet Filière Bois du GAL

- Aide à la gestion sylvicole
 - Action groupée petite forêt privée + visites de diagnostic moyennes propriétés
 - Formations destinées aux propriétaires forestiers



*Formation à la sylviculture Pro Silva en petite forêt privée
Organisée en collaboration avec la Cellule dans le cadre de l'action groupée*

2) Le GAL Pays des Tiges et Chavées

Projet Filière Bois du GAL

- Soutien à la filière bois locale
 - Sensibilisation des prop. forestiers publics et privés à la vente de bois en circuit court
 - Valorisation de la ressource forestière et des savoir-faire locaux en matière de transformation du bois auprès des élus et auprès des citoyens
 - Mise en réseau des acteurs de la filière bois
- Sensibilisation du grand public
 - Panneaux de sensibilisation à la gestion sylvicole réalisés dans le cadre de l'action groupée avec la Cellule d'Appui
 - formation de guides forestiers
 - création d'un circuit didactique
- Création d'une menuiserie sociale



3) Regroupement de **gestion** et regroupement **foncier**: L'approche de la Cellule d'Appui

3) Un **regroupement de gestion** plutôt qu'un regroupement foncier...

✓ *Objectif prioritaire de la CAPFP:*

« améliorer la mobilisation du bois et encourager au renouvellement des ressources »

Et non « rappeler le foncier forestier »

✓ *Développer les ventes de bois groupées et les travaux groupés de reboisement*

✓ *Une proposition d'aide à la gestion d'abord, le foncier suivra (éventuellement)*



3) Un regroupement de gestion plutôt qu'un regroupement foncier...

Morcellement foncier = objectif secondaire.

- *Respect du droit de propriété*
- *Des petites propriétés peuvent avoir une fonction de production de bois de chauffage pour autoconsommation ou une fonction autre que la production*
- **MAIS** *Si le(s) propriétaire(s) souhaite(nt) vendre ou échanger, il faut qu'il dispose des moyens/outils/dispositifs ad hoc*



3) Un regroupement de gestion plutôt qu'un regroupement foncier... MAIS:

Comment fonctionne la Cellule d'Appui?

1) si le propriétaire souhaite de vendre

- 1. Voir la « valeur » individuelle de la parcelle*
- 2. Encourager le vendeur à contacter ses voisins*
- 3. Si pas de marques d'intérêt, envisager une publicité plus large dans le massif*
- 4. Publier une annonce via www.foretavendre.be*





3) Un regroupement de gestion plutôt qu'un regroupement foncier...MAIS:

2) *Si indivision multiple: désignation d'un administrateur de biens chargé de mettre fin à l'indivision*

- *1 indivisaire a déposé une requête judiciaire demandant une sortie d'indivision*
 - *Désignation par un juge d'un administrateur provisoire*
 - *Contact de l'ensemble des indivisaires connus*
 - *Possibilité de faire offre pour acheter la parcelle*
 - *Distribution du solde de prix de vente entre les indivisaires qui se manifestent*
- *Un test réussi avec succès pour 2 parcelles de 6ares concernant plus de 59 indivisaires...*



3) Un regroupement de gestion plutôt qu'un regroupement foncier...MAIS:

2) Remembrement lors de travaux de régénération:

- Moment critique: reboiser / ne rien faire / vendre
- Par les travaux groupés, opportunité de remembrer
- Exemple: 1ha, 6 propriétés => 3 propriétés





4) De nouvelles pistes en matière de regroupement : l'action menée par le **projet Interreg Wallonie-France-Flandre** **« Forêt Pro Bos »**

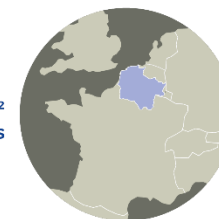


4) Le projet Interreg Forêt Pro Bos

- Débuté le 1 octobre 2016 pour une période 4 ans
- 11 partenaires (4 en France, 4 en Wallonie et 3 en Flandre)
- 6 modules d'actions :
 - 1) L'évaluation et cartographie de la ressource ligneuse
 - 2) Soutien aux propriétaires de parcelles à boiser ou à reboiser
 - 3) Accompagnement des nouveaux propriétaires
 - 4) Sécurisation du réseau de dessertes
 - 5) **Regroupement de propriétaires**
 - 6) Sensibilisation des acteurs de la forêt en matière de gestion durable



62.000 km²
10.800.000 habitants/inwoners



Collaboration transfrontalière



Forêt Pro Bos : favoriser le regroupement des propriétaires

Les partenaires :

En Flandre : Bosgroepen (asbl gérée PAR et POUR les propriétaires forestiers)

En France: CRPF Grand Est et Haut de France

En Wallonie: Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (actions groupées)

Objectif Général :

Encourager et tester de nouvelles formes de regroupement de propriétaires pour optimiser les actions sylvicoles de manière concertée et durable.

Pour la CAPFP :

- 1) Etudier les possibilités de pérenniser les actions groupées de la Cellule*
- 2) Analyser la faisabilité d'un regroupement via une restauration d'un site Natura 2000*



4) Forêt Pro Bos : favoriser le regroupement des propriétaires

1) Inventaire de l'existant :

En Wallonie : Distinction de 3 grandes catégories de structures de regroupement

- Association de propriétaires;
- Regroupement de l'offre via des experts forestiers ou la CAPFP;
- Mise en « société » de la propriété.

2) Comparaison entre versant (France-Wallonie-Flandre) sur base :

Grille de critères utilisée :						
	0	1	2	3	4	5
Procédure d'adhésion	Aucune	Légère et/ou au coût limité		Lourde et/ou onéreuse		
Durée d'engagement supposée	Aucune	Court terme	Moyen terme		Long terme	
Personne morale	Absence			Présence		
Intégration de la propriété à un DGD concerté	Non				Oui	
Perte de la propriété directe	Non					Oui

Source : CNPF, 2015, Boîte à outils de regroupement en Forêt privée française (synthèse publiée, en France, dans le magazine spécialisée Forêt Entreprise n°231)

3) In progress : Développer des nouvelles formes de regroupement suivant les exigences des propriétaires et sur base de l'expérience des différents partenaires.

En conclusion

- La petite forêt privée en Wallonie: des ressources à valoriser
- La mobilisation et le renouvellement des ressources: importance des contacts personnalisés et des acteurs locaux
- Regroupement de gestion mais fournir des solutions pour un regroupement foncier
- Pérenniser le regroupement par un « groupement de propriétaires »

Planter, entretenir, exploiter, régénérer



Les propriétaires se succèdent...

La forêt est un cycle...